



Ô fil de l'Ô Règlement d'utilisation du bateau partagé

Ver 2025

1. Introduction

La Société Nautique de Nyon (SNNy) met à disposition **de ses membres** un bateau partagé destiné à la navigation de plaisance.

Le bateau est réservé à l'utilisation par les membres du « Team Ô fil de l'Ô » de la SNNy et permet à chacun un accès à l'eau, sans devoir posséder son propre bateau.

Pour qui ? Pour les membres de la SNNy (demande d'admission à faire en ligne) désirant naviguer en plaisance.

Sur quel bateau ? Un Surprise, bateau lesté de 7.65m

Sur quelle période ? Du 1 mai au 15 octobre

2. Adhésion ô fil de l'ô

Les conditions d'adhésion sont :

Skipper : Être titulaire du permis « D » (Navigation à voile en eaux intérieures) afin de pouvoir réserver et skipper le bateau.

Equipier : Possibilité d'intégrer le Fil de l'Ô en tant qu'équipier, sans être titulaire du permis « D ». Le « membre équipier » n'a pas le droit de skipper ni de réserver un bateau sur l'agenda en ligne.

Skipper + famille : possibilité de naviguer avec la famille (partenaires + enfants au-dessous de 16 ans) Les 2 parents doivent être membres de la SNNy.

Être membre de la Société Nautique de Nyon (Les droits d'entrée au club sont offerts pour les personnes intégrant le groupe)

Accepter d'être membre d'une liste d'adresses, téléphones et e-mails (disponibles au secrétariat) afin de faciliter les communications entre les utilisateurs (groupe WhatsApp)

Participer à l'initiation de deux heures avec un moniteur et incluant la présentation du bateau.

Participer en tant que bénévole à au moins une manifestation par année organisée par la SNNy.

Participer à la préparation et à la mise à l'eau du bateau en début de saison et à sa sortie de l'eau en automne.

Possibilité d'intégrer le « Ô fil de l'Ô » en cours de saison. Dans ce cas la cotisation est calculée au pro-rata.



3. Utilisation

Les conditions d'utilisation sont :

Réserver les plages horaires de navigation sur l'agenda en ligne et inscrire les noms de tous les équipiers. Les plages d'utilisation sont de 4 heures. Les réservations multiples et ou systématiques ne sont pas autorisées.

Sur demande écrite et accord de la SNNy, le bateau peut être réservé pour une sortie annuelle jusqu'à 3 jours consécutifs. Dans ce cas, il s'agit d'annoncer l'itinéraire.

Le skipper peut inviter jusqu'à 5 personnes par saison, non membre de Ô fil de l'Ô.

Les codes d'accès sont communiqués lors de l'inscription.

Être deux personnes à bord au minimum, pour autant que le niveau des navigateurs soit suffisant pour manœuvrer le bateau. Six personnes au maximum.

Respecter les règles de navigation et de sécurité en naviguant en bon marin. Ne pas sortir si le signal d'avis de fort vent ou l'avis de tempête est enclenché (feu orange scintillant 40x/min ou 90x/min). Rentrer au port si vous êtes sur l'eau. Observer la météo. Naviguer de jour. Il ne faut pas surestimer ses capacités et toujours privilégier la sécurité de l'équipage et du bateau. Utiliser les gilets si les conditions l'exigent.

Amarrer et ranger le bateau tel qu'il était en embarquant, prêt pour les prochains utilisateurs.

Nettoyer si nécessaire.

Annoncer tout problème technique ou casse dès votre retour de navigation. Chaque membre du Groupe Loisir est responsable des dégâts qu'il aurait commis et devra assumer les coûts de réparation. Les bateaux sont assurés en casco complète, en cas de dégât important la franchise est à la charge du skipper qui a réservé le bateau. Participer aux travaux de remise en état.

Remplir le journal de bord au retour de chaque navigation.

Matériel de sécurité : les bateaux sont équipés du matériel de sécurité réglementaire et de 6 gilets à col, taille adulte. Le skipper est responsable de fournir des gilets réglementaires aux enfants à bord. Un classeur est fourni avec le permis de navigation et les numéros utiles.

Responsabilité : la SNNy décline toute responsabilité en cas de lésion corporelle.

4. Coût

Membre Skipper CHF 800.- par année

Le prix de l'inscription Ô fil de l'Ô est de CHF 800.- par année pour le Skipper titulaire d'un permis D.



Membre "couple/famille" CHF 1 000.- par année

Pour les membres de la SNNy qui souhaitent bénéficier de l'offre Ô fil de l'Ô avec leur famille (conjointe + enfants au-dessous de 16 ans). Lorsque les deux parents sont inscrits, les enfants ne paient pas de cotisation supplémentaire et ont un statut de « membre équipier ».

Membre "équipier" CHF 300.- par année

Pour les membres de la SNNy qui ne sont pas titulaires d'un permis D et souhaitant avoir la possibilité d'intégrer un équipage pour naviguer. Le « membre équipier » n'a pas la possibilité de réserver un bateau en son nom et ne doit pas skipper.

6. Inscription

Le formulaire d'inscription est à télécharger sur notre site afin d'être complété, puis renvoyé au secrétariat.

L'inscription Ô Fil de l'Ô est reconduite automatiquement chaque année. Si vous désirez résilier votre inscription, vous devez en informer le secrétariat par courrier/courriel, au plus tard, le 31 décembre pour l'année suivante.

Le comité de la SNNy se réserve le droit d'exclure une personne de Ô fil de l'Ô en cas de non-respect du règlement.

Ce présent règlement peut être modifié en tout temps par la SNNy afin d'être au plus près des réalités et des besoins. Pour toute inscription ou demande de renseignements, veuillez-vous adresser au Chef de base ou au secrétariat de la SNNy pour les questions administratives.

Par courriel à l'école de voile : ecoledevoile@snn.ch

Par téléphone : 022 361 75 44

Comité de la SNNy
2025